

Pešek, Ondřej

Structures sémantiques et emprunt lexical

In: Pešek, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français : les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007, pp. 94-117

ISBN 9788021043176

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/123664>

Access Date: 24. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

6. STRUCTURES SÉMANTIQUES ET EMPRUNT LEXICAL

6.0 Introduction

En appliquant les principes de la sémantique structurale, nous décrirons, dans le présent chapitre, la relation entre l'emprunt lexical et le plan sémantique de la langue. Après un exposé général de la théorie sur laquelle nous fondons notre étude, nous présenterons une analyse concrète de plusieurs exemples de notre corpus.

6.1 Principes théoriques

6.1.1 Système en sémantique

De nombreux travaux consacrés à la sémantique et à la lexicologie ont bien prouvé que le lexique d'une langue n'est pas la simple somme des mots de cette langue, mais un système structuré où tout mot a sa place d'après sa signification et ses relations avec d'autres mots, et cela en fonction soit de leur contiguïté syntagmatique, morphologique ou phonique, soit de liens sémantiques de types différents. Plusieurs conceptions de cette structuration lexicale ont été élaborées, ainsi que des méthodes pour sa description¹. Le plus souvent les théories sémantiques relatives au lexique-système opèrent avec le concept de champ (lexical, sémantique, linguistique...) à l'aide duquel elles parviennent à rendre compte de la nature de ce système et de ses structures d'une manière claire et efficace. Hâtons nous de rappeler que le système en sémantique, aussi évident soit-il, est très complexe, parfois flou dans ses confins et relativement instable. Par conséquent, le sémanticien structuraliste s'efforçant d'établir et de décrire ce système est confronté à une tâche beaucoup plus difficile que le phonologue puisque celui-ci n'a affaire qu'à un petit nombre d'unités, simples, bien délimitées et stables à travers le temps. La complexité et l'instabilité des relations entre les unités lexicales n'infirmes pas pour autant le principe du système en sémantique, seulement il faut que les méthodes de description tiennent compte de son caractère spécifique.

6.1.1.1 Champs conceptuels

Dans cette étude qui vise à décrire le processus de l'emprunt par rapport aux structures lexicales dans lesquelles l'emprunt s'insère, nous nous sommes inspirés de la théorie des champs conceptuels qui s'est avérée la

1 Pour un compte rendu critique de ces méthodes, voir G. Kleiber (1978).

plus apte à notre propos. Les principes modernes de cette théorie ont été formulés dans les années 60 par les sémanticiens européens d'orientation structuraliste, notamment dans les travaux de Otto Ducháček (1960, 1967, 1971), Eugenio Coseriu (1964) et Růžena Ostrá (1967, 1971, 1974).

6.1.1.1.1 Eugenio Coseriu et la sémantique structurale diachronique

En affirmant une fois de plus la nécessité d'aborder les structures lexicales d'une manière analogue aux structures phonologique et morphologique², Eugenio Coseriu démontre l'utilité et l'ingéniosité de la théorie des *Begriffsfelder* (champs conceptuels), élaborée par deux linguistes allemands, J. Trier et L. Weisberger. Systèmes restreints et immédiats du lexique, les champs conceptuels se prêtent le mieux à une analyse structurale. Réfutant les arguments des critiques de Trier et Weisberger, E. Coseriu invite à approfondir et à développer leur théorie en la combinant avec les doctrines fonctionnelles des oppositions linguistiques. Cette démarche permettrait d'établir des traits distinctifs qui fondent les oppositions de contenu dans lesquelles les unités lexicales fonctionnent. E. Coseriu suppose pour chaque champ conceptuel un contenu unitaire, subdivisé par des oppositions entre des termes à l'intérieur du champ même. Etant donné ces principes théoriques, E. Coseriu (1964 : 159–160) définit ainsi l'objet de la sémantique diachronique structurale: « c'est le développement historique des < champs conceptuels > considérés comme structures lexicales de contenu. Et, puisque structure veut dire avant tout opposition distinctive, la sémantique structurale diachronique aura à établir, à étudier et, si possible à expliquer (motiver) le maintien, l'apparition, la disparition et la modification, au cours de l'histoire d'une langue, des oppositions lexicales distinctives ». L'analyse de l'emprunt lexical s'inscrit logiquement dans cette perspective.

6.1.1.1.2 École sémantique de Brno

La théorie des champs conceptuels a été approfondie et raffinée dans les travaux de « l'École sémantique de Brno », représentée notamment par Otto Ducháček et Růžena Ostrá. D'après la conception de M. Ducháček (1967 : 30–38), les champs conceptuels font partie de l'ensemble général des champs linguistiques. M. Ducháček distingue deux types de champs linguistiques : ceux groupés autour d'un mot qui forme le noyau du champ en question et ceux groupés autour d'une idée. Les champs du premier type peuvent être répartis en champs morphologiques et syntagmatiques. Les champs morphologiques sont élaborés en fonction de la ressemblance formelle avec le mot central. Les unités lexicales sont regroupées sur la base des identités ou similarités phoniques (homophones, paronymes), sur la base de l'identité du radical, du préfixe, du suffixe, du commencement ou de la fin du mot.

2 E. Coseriu est bien conscient de la complexité des structures du plan lexical par rapport aux structures phonologiques (ou morphologiques). Le rapprochement qu'il opère entre les deux systèmes se situe essentiellement au niveau méthodologique.

Dans les champs syntagmatiques, les mots sont liés par les relations qui s'établissent entre eux dans une phrase. L'analyse de ce type de champ fait ressortir les combinaisons virtuelles d'un mot par rapport à ses fonctions syntaxiques possibles. Dans ce sens, elle met en lumière les interdépendances entre la syntaxe et la sémantique. Les champs linguistiques du deuxième type sont répartis en champs conceptuels – construits autour d'un concept – et contextuels qui sont établis par la voie d'association et de contiguïté contextuelle. Appliquée avec succès en psychologie et psychiatrie, l'étude des champs contextuels peut souvent dépasser les limites de la linguistique. C'est l'analyse des champs conceptuels qui s'avère, selon M. Ducháček (1967 : 35), la plus importante en matière des recherches sémantiques, car « on ne peut saisir parfaitement les sens des mots sans connaître à fond leurs relations avec les mots sémantiquement apparentés ». Son étude du champ conceptuel de la beauté en français contemporain (O. Ducháček, 1960), effectuée dans une perspective synchronique, représente l'une des premières applications de l'approche structuraliste sur la matière sémantique.

L'analyse des champs conceptuels a été poursuivie par Růžena Ostrá. Dans ses travaux consacrés au concept du travail dans les langues romanes (R. Ostrá, 1967, 1971, 1974), elle présente la conception la plus achevée et la plus cohérente de la théorie des champs conceptuels. Selon la conception de Mme Ostrá le champ conceptuel est une structure onomasiologique qui regroupe les unités lexicales dont le contenu sémantique se réfère à un concept donné. La signification des unités lexicales appartenant au champ conceptuel est analysable en traits sémantiques distinctifs de trois types : a) traits d'identification qui permettent d'identifier des unités lexicales comme appartenant au champ conceptuel donné, b) traits de spécification servant à diversifier et à hiérarchiser les unités lexicales au sein du champ et c) les traits de classification déterminant l'appartenance des unités lexicales à de grandes classes de significations lexicales. Ceux-ci sont d'une nature différente des deux précédents puisque leur valeur est la même à travers tout le système lexical. Réalisant des distinctions générales de type « animé », « abstrait », etc., ils correspondent en partie aux catégories grammaticales classiques.

Un champ conceptuel est donc constitué par les unités lexicales dont le contenu comporte les traits d'identification communs. Les membres d'un champ dont le contenu sémantique comporte tous les traits d'identification sans être marqué de traits de spécification occupent la partie centrale du champ. En revanche, les mots dont le contenu sémantique est marqué par plusieurs traits de spécification se trouvent éloignés du centre, dans une zone périphérique. Pour déterminer précisément la position d'un mot au sein d'un champ conceptuel, il faut également prendre en compte la structure, la hiérarchie des traits d'identification et de spécification qui constituent le contenu sémantique des unités lexicales. Or les lexèmes ne se distinguent pas seulement par le nombre des traits sémantiques, mais aussi par les

relations mutuelles qu'entretiennent ces traits au sein de chaque unité. Ainsi, la valeur d'une unité lexicale au sein d'un champ conceptuel est co-déterminée par l'importance relative de chacun des traits distinctifs dont l'un peut être dominant par rapport aux autres.

La méthode de Růžena Ostrá permet de définir avec précision la valeur des unités du système lexical. L'analyse du contenu sémantique des unités en traits distinctifs d'opposition apporte de la rigueur et de l'exactitude à la description des champs conceptuels.

6.1.2 Emprunt lexical en tant que néologie

D'un point de vue général, l'emprunt lexical, en tant que néologie, doit être considéré comme un changement linguistique, analogue en quelque sorte aux changements au sein des autres plans de la langue (phonétique, morphologique). Conformément à la théorie du Cercle Linguistique de Prague³, les changements, leurs motivations et leurs impacts ont un caractère systémique et doivent être étudiés en fonction des critères structuraux et fonctionnels. Tenant compte de ce principe, E. Coseriu (1964 : 170) propose de distinguer sur le plan sémantique entre changement lexical non-fonctionnel et changement lexical fonctionnel. Le changement non-fonctionnel (appelé « remplacement » par E. Coseriu) ne concerne que le signifiant. Rien ne change au niveau du contenu. Le fait que l'ancien français *ive* (signifié « femelle de cheval ») a été éliminé par l'emprunt *cavale* (signifié « femelle de cheval ») et *cavale* l'a été à son tour par *jument* (signifié « femelle de cheval ») ne représente pas de changement fonctionnel, puisque, du point de vue sémantique, l'opposition « cheval » / « femelle de cheval » est restée intacte quel que fût le signifiant du signifié « femelle de cheval ». Le changement lexical fonctionnel (appelé « modification ») concerne au contraire le signifié en tant que tel. Est établie une nouvelle opposition qui change les rapports des contenus sémantiques. C'est par exemple le cas de l'opposition *chef / tête* qui est issue de la division d'une zone sémantique unique (« chef ») en deux zones différentes (« chef » / « tête ») qui s'opposent. D'un point de vue général, l'emprunt lexical peut correspondre aux deux types de changement lexical, il peut donc être non-fonctionnel (l'emprunt de *cavale* par exemple) ou fonctionnel (le contenu emprunté comporte une distinction qui fonde une nouvelle opposition). Dans le cas du changement fonctionnel, l'emprunt lexical ne représente pas une simple augmentation quantitative du nombre de signifiants de la langue, mais affecte les relations qui existent entre les contenus sémantiques des unités au sein de la structure concernée par le changement. C'est dans cette optique que E. Coseriu (1964 : 184) envisage l'étude des contacts interlinguistiques (dont l'emprunt est la conséquence la plus manifeste) menée dans le cadre de la sémantique structurale diachronique. Une telle étude devrait, selon lui, donner la réponse aux questions

3 cf. R. Jakobson (1928), J. Vachek (1994)

suivantes : « 1) si l'emprunt se limite à un signifiant adopté pour un signifiant déjà existant (simple remplacement), ou bien 2) si, au moyen de l'emprunt, une nouvelle opposition est introduite dans la langue considérée et, dans ce cas, s'il s'agit a) d'une opposition existante dans la langue de laquelle l'emprunt procède ou bien d'une opposition qui surgit dans la langue qui emprunte ». Pour pouvoir déterminer la nature du changement qui s'opère au moyen de l'emprunt, une analyse détaillée des oppositions existant entre les contenus sémantiques des membres de la structure affectée par ce changement est indispensable. Le système lexical se présentant sous forme des champs structurés, il s'agit d'étudier le rapport entre l'emprunt et le champ conceptuel dans lequel l'emprunt s'insère.

6.1.2.1 Phases de l'analyse

Une étude d'un mot d'emprunt concret, effectuée conformément aux principes exposés ci-dessus, suppose nécessairement l'application des deux approches de l'analyse de la relation entre le signifiant et le signifié, à savoir l'approche sémasiologique et l'approche onomasiologique.

Dans un premier temps, on applique la démarche sémasiologique. En partant du signifiant, on étudie le mot d'emprunt sur la base de ses apparitions dans les contextes divers et de son interchangeabilité avec d'autres lexèmes. A partir de sa signification qui se dégage au moyen de cette analyse, on peut ensuite référer l'emprunt à un champ conceptuel auquel il appartient en vertu de ses traits d'identification.

Une fois le concept défini, on applique la démarche onomasiologique qui consiste à faire l'inventaire des lexèmes existant dans la langue emprunteuse dont le contenu sémantique comporte les mêmes traits d'identification. L'analyse détaillée des emplois des membres du champ conceptuel donné permettra de dégager les traits sémantiques distinctifs (traits de spécification) qui opposent les lexèmes en question les uns aux autres et en déterminent les valeurs.

Pour déterminer avec précision quel était l'impact de l'emprunt sur la (les) structure(s) lexicale(s) de la langue et pour décrire la nature du changement lexical du point de vue fonctionnel, l'analyse doit s'effectuer en trois phases :

1) analyse de la structure du champ conceptuel donné dans une synchronie suffisamment large, antérieure au moment de l'insertion de l'emprunt.

2) analyse de la structure du champ conceptuel donné au moment de l'introduction du nouvel élément. Dans le cadre de cette étape d'analyse on se pose également la question de la motivation et des causes de l'emprunt.

3) analyse de la structure du même champ conceptuel dans une synchronie suffisamment large, postérieure au moment de l'introduction du nouvel élément avec une attention particulière aux modifications de l'organisation du champ dues à l'emprunt.

Dans ce qui suit, nous allons présenter l'analyse d'exemples concrets de notre corpus. En appliquant rigoureusement la démarche décrite ci-dessus,

nous allons étudier successivement les lexèmes *indigence* et *inondation*. Nous avons délibérément choisi ces lexèmes afin de pouvoir démontrer les différentes modalités du processus de l'emprunt qu'une approche diachronique structurale peut faire ressortir. A la fin de cette analyse, nous essaierons de rendre compte de quelques tendances générales que nous aurons observées dans l'ensemble de notre corpus.

6.2 Étude du corpus

6.2.1 Emprunt de *indigence*

6.2.1.1 Analyse sémasiologique

Dans un premier temps nous appliquons la démarche sémasiologique. Nous partons de l'expression *indigence*, emprunté par Jean de Meun et premièrement attestée dans le *Roman de la Rose*. Afin de pouvoir en déterminer la signification exacte, nous étudions cet emprunt sur la base de ses apparitions dans des contextes divers. Après avoir défini son sens, nous référerons cet emprunt à un champ conceptuel auquel il appartient en vertu de ses traits d'identification. Il est évident que, dans cette phase d'analyse, le recours aux bons dictionnaires est d'une grande utilité.

Voici le contexte de la première occurrence du lexème attestée (*Roman de la Rose* vv 8179–8188) :

*Car en ceste vie terrestre
Mieux vaut morir que pouvre estre...
..Et pour la povreté douteuse,
Il parle de la souffraiteuse
Que nous apelons indigence
Qui si ses hostes desavence
K'ainc si despite ne vi genz
Com ceuls que l'en voit indigenz.*

Jean de Meun s'inspire dans cet extrait par la Bible, concrètement *Eccli* LX, 29 :

Fili, in tempore vitae tuae ne indigeas, melius est autem mori quam indigere ;

et *Eccli* LXI :

O mors, bonum est iudicium tuum homini indigenti qui minoratur viribus, defecto aetate et cui omnibus cura est, qui fiduciam amisit et perdidit patientiam.

La première occurrence de *indigere* de *Eccli* LX, 29 est rendue dans le texte de Jean de Meun par *pouvre estre*. Le lexème *indigence* (*indigent*) est utilisé ensuite et même s'il ne s'agit pas d'une traduction exacte de *Eccli* LXI, il nous semble que le sens que Jean de Meun a voulu donner à *indigence*, *indigent*, est celui qui se dégage de *indigenz* de *Eccli* LXI – l'expression qualifie une personne extrêmement pauvre, dénuée des choses les plus nécessaires à la vie. *Indigence* est rattaché aux expressions *povreté* et *souffraiteuse* par le biais desquelles Jean de Meun introduit le

nouveau lexème dans la langue. Ainsi est assurée la bonne interprétation de ce néologisme par le lecteur.

Nous allons maintenant examiner les emplois postérieurs à cette première occurrence, les contextes et les syntagmes dans lesquels *indigence* figure, ce qui va nous permettre de définir approximativement la signification du lexème à l'époque où l'emprunt s'est implanté dans la langue. Le macrocontexte de *indigence* et *indigent*, commun à toutes les occurrences recensées : description ou plainte d'une (de) personne(s) qui se trouve dans une situation difficile, voire pitoyable, causée essentiellement par manque de moyens matériels. Conformément au sens de la première occurrence *indigence* désigne en particulier le manque des choses indispensables à la vie, le dénuement extrême :

*Le premier poins de mes recors est povreté qui vient au corps et est quant on pert sanité, vigueur de membres ou beauté, quand on n'a point de potaige, or n'argent, robe n'avataige d'en avoir par art ou science : et malgré soy, sans pacience, on endure ceste souffrete, c'est indigence toute preste. (Jean Molinet, *Mistere de Saint Quentin*, éd. 1907, p. 47.)*

Indigence (*indigent*) figurent le plus souvent dans les syntagmes : *X cheoir en indigence* ; *X mourir en indigence* ; *indigence de X* [*provoquer un sentiment de douleur*] *auprès de Y (X)* ; *X être indigent*. Dans les mêmes macrocontextes, nous trouvons à la place de *indigence* dans les syntagmes cités les expressions *povreté* (le plus souvent), *soffraite*, *disette*. *Indigent* fonctionne également comme antonyme de *riche* (Eustache Deschamps). *Indigence* se trouve souvent coordonné avec *povreté* et *soffraite*; *indigent* avec *povre*, *soffraiteus*, *besoigneus*.

Après avoir analysé ainsi les occurrences relevées (et comparé les résultats de notre analyse aux données citées par les dictionnaires) nous pouvons donner une définition générale du sens du lexème *indigence* en ancien français : « état de manque de moyens matériels les plus nécessaires à la vie ». Le fait que nous définissions le sens de *indigence* en ancien français comme « état » résulte du caractère des syntagmes dans lesquels le lexème figure ; la spécification de la nature de cet « état » est donnée par le contexte ainsi que par les définitions explicites des auteurs (cf. Jean de Meun, Jean Molinet).

Pour terminer cette première phase de recherche, qui consiste dans l'analyse sémasiologique du lexème *indigence*, il reste à référer celui-ci à un champ conceptuel dont il fait partie. Il s'agit donc de définir le concept central qui préside à la structure onomasiologique dans laquelle le néologisme s'insère. Le niveau d'abstraction d'un tel concept ne doit être ni trop élevé – le nombre des membres du champ conceptuel serait trop grand pour que l'analyse des relations existant entre eux soit pertinente – ni trop bas pour que le concept puisse faire partie d'une hiérarchie où plusieurs autres concepts, au niveau d'abstraction plus bas, lui soient subordonnés. En considérant le lexème *indigence* en ancien français et les autres expressions

qui se substituent à ce lexème dans les mêmes syntagmes et dans le même macrocontexte, nous postulons le concept « état de manque » dont le niveau d'abstraction nous paraît suffisant pour qu'il puisse devenir élément central et unificateur d'un champ conceptuel.

6.2.1.2 Analyse onomasiologique

Une fois le concept défini, nous appliquons la démarche onomasiologique qui consiste à faire l'inventaire des lexèmes dont le contenu sémantique comporte les mêmes traits d'identification. En nous référant à ce qui a été démontré ci-dessus, les traits d'identification pertinents pour la structure onomasiologique que nous nous proposons d'étudier seront « état » et « manque ». Cette délimitation nous amène à exclure de notre analyse d'un côté le lexème *deffault* qui ne se réfère pas à la notion « état » et de l'autre côté des lexèmes tels que par exemple *misère* (*mesaise*, *meschief*) dont le sémème ne comporte pas, en ancien français, le trait distinctif de « manque ».

Nous allons maintenant présenter la structure de ce champ conceptuel successivement dans les trois tranches synchroniques délimitées selon les principes présentés ci-dessus.

6.2.1.2.1 Champ conceptuel de l'état de manque avant 1270

Pour cette étape, nous avons étudié les textes datant des XII^e et XIII^e siècles jusqu'à la date de la rédaction de la deuxième partie du *Roman de la Rose* par Jean de Meun (vers 1270). Nous avons profité de l'excellent outil que représente pour les recherches en matière de la lexicologie de l'ancien français le *Corpus de la littérature médiévale* informatisé, nous avons exploité les grands dictionnaires de l'ancien français Tobler – Lommatzsch et Godefroy et nous avons profité de nos lectures personnelles.

Grâce à cette recherche, nous avons pu nous faire une idée claire sur la structure du champ conceptuel de l'état de manque pendant cette période. Le champ comporte, à notre avis, les membres suivants : *soufraise*, *povreté* (*pourece*, *poverte*), *disette*, *besoigne*, *nécessité*⁴.

Le tableau (1) ci-dessous démontre la structure du champ en fonction des traits sémantiques distinctifs qui entrent en jeu. Nous avons également pris en compte les relations mutuelles existant entre les traits distinctifs au sein du sémème de chaque unité. Aussi avons-nous déterminé pour chaque lexème la dominante, c'est-à-dire le trait distinctif qui occupe, dans le contenu sémantique de l'unité lexicale la position suprême. C'est l'importance relative des deux traits d'identification qui s'est avérée pertinente pour la structuration du champ.

4 Le lexème *soufraiseuse* qui se trouve dans le texte de Jean de Meun n'est attesté que dans cet extrait cité du *Roman de la Rose*. Faute d'autres occurrences dans les textes médiévaux, nous ne l'avons pas inclus dans l'analyse du champ.

Tableau 1

		soufraite1	soufraite2	povreté (povrece, poverte)	besoigne	disette	neces- sité
État		+	+	+	+	+	+
Manque		+	+	+	+	+	+
Objet manquant	moyens maté- riels, argent			+			
	choses les plus nécessaires à la vie					+	+
	ne suggère pas, indifférent		+		+		
	objet concret (défini en com- plément)	+				+	
Infériorité sociale				+			
Besoin, urgence					+		+
Domi- nante	absence de l'objet, manque en soi	+	(+)			+	
	état de la personne en manque, consé- quences de manque		+	+	+		+

6.2.1.2.1.1 Commentaire du tableau

6.2.1.2.1.1.1 Nous étions amenés à distinguer deux sémèmes dans le cas du mot *soufraite*, en raison de deux types d'emploi suffisamment différents pour qu'il y ait polysémie. Voici les exemples du premier type (*soufraite 1*):

Et pour soufraite de signeur Eslirent double empereur. (Gautier d'Arras, Eraclé 5275)

Ci avons sejorné en cest regne gastin Soufraite avons eü de pain, de char de vin... (Jean Bodel, Chanson des Saisens 135)

Ne de braie ne de chemise ne lor laissai soffrete avoir... (Du vilain qui conquist paradis, Fabliaux 1200 – 1249)

Mainte povrece a puis eue et mainte soufraite d'osteus... (Jean Renart, Escoufle 6175)

Nous voyons que le lexème *soufraite 1* se trouve toujours avec un complément introduit par la préposition *de*, le complément désignant l'objet manquant. Le trait sémantique dominant est celui de « manque en soi », la notion de « état » reste secondaire. Toutefois, cette notion n'est pas complètement écartée, ce qui nous obligerait d'exclure *soufraite 1* du champ conceptuel de l'état de manque et le rattacher aux lexèmes tels que *deffault*. La preuve en est, à notre avis, l'adjectivisation possible : *X est soufraiteux de Z*, ex. :

Fui je soufraitos de biauté... (Gautier d'Arras, Eraclé 4952).

6.2.1.2.1.1.2 Le lexème *soufraite 2* figure dans les textes sans complément. Il n'évoque en soi ni la nature de l'objet manquant ni l'envergure du man-

que, qui peut être partiel ou total. La dominante de sa signification est représentée par le trait « état (de la personne en manque) », mais le trait de « manque » ou « absence » joue un rôle relativement important, en particulier en comparaison avec *povreté*.

Exemples :

Pur quei repuns tu ta face ? Tu ublies nostre afflictiun e nostre souffraite ? (Cambridge Ps 43, 24) (traduit inopia)

vus pregne de mei pitié, Ki sui ore si anguissié De souffraite e d'enfermeté Que del tut sui descunforté... (Vie Ed. Conf)

Car il ne pernent mie a gré lor souffraite e lor povreté... (Guillaume Le Clerc, Besant de Dieu, 1115)

Que ja tant com li cuers li bate ne li laira avoir souffraite... (Jean Renart, Escoufle 7351)

6.2.1.2.1.1.3 Le lexème *povreté* (*poverté, pourece*) exprime un manque quasi total des choses matérielles en général et se réfère souvent à l'impécuniosité. Il peut être relatif : un *povre chevalier* ou un *povre mercier* ont quand même des ressources pour survivre, pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux, mais leurs biens sont sensiblement inférieurs à ce qui est habituel pour leur état. *Povreté* est souvent associé à un certain mépris que l'on porte envers ceux que l'on qualifie de *povres* :

D'onor m'avez mis a pourece... (Aymon de Varenne, Florimont 4124)

Cil vous dechut par legerie, s'ara Poitou et Normendie, Et vous arés poverté et honte... (Le Roman du Comte de Poitiers, 441)

Povreté abaisse courtoisie... (Proverbes français 1716)

Povretés fait mainte ame honte... (Philippe de Rémi, sire de Beaumanoir, Fole Larguece 328)

De plus, il nous semble qu'à la différence des autres membres du champ, *povreté* comporte un trait sémantique, que nous avons appelé « infériorité sociale », qui renvoie à la condition misérable des pauvres au sein de la société médiévale (cf. *Povreté Rutebeuf* p.ex.).

La dominante est nettement orientée vers la notion « état », ce qui est également apparent au niveau syntaxique, *povreté* n'étant que très rarement accompagné d'un complément introduit par la préposition *de* désignant l'objet de manque. Nous avons relevé une seule occurrence de cet emploi dans lequel le sème « manque » est mis en valeur :

Agolans l'a a ses omes mostré : Crestiens ont de gent grant povreté. Il n'en n'ont pas dont nos soiens disné... (Chanson d'Aspremont 9088)

6.2.1.2.1.1.4 Du lexème *besoigne*, qui présente une riche polysémie, nous n'incluons dans notre champs conceptuel que l'un de ses sémèmes, qui comporte les traits d'identification respectifs. La nature et l'objet de manque ne sont pas suggérés, le trait sémantique dominant est « état » et le lexème comporte

le trait de spécification « besoin » qui le distingue des autres membres du champ (voir par exemple *a la besogne est amis esprovés*):

ma granz poverte Ne la besuigne que j'ai soferte... (Gotfried de Monmouth 3218)

povre et dolant, plain de besoigne l'en envoioient en escil... (Gui de Cambrai, *Balaham et Josaphas* 2828)

A la besoigne est amis esprovés... (Aliscans 73)

Or le me fait besoigne vendre, car plus sut povres que mendis... (Gautier d'Arras, *Eraclé* 1468)

En ton cuer aies vergoigne por ma poverte et ma besoigne... (Gautier d'Arras, *Ille et Galeron* 4244)

6.2.1.2.1.1.5 Le lexème *disette* a pour dominante le trait de « manque ». Nous sommes amenés à cette constatation grâce aux emplois fréquents du syntagme *X a disette de + complément désignant l'objet manquant*. Utilisé sans complément, *disette* désigne le plus souvent l'état des personnes qui manquent des choses les plus nécessaires à la vie (nourriture, vêtements, habitation). A l'instar de *soufraite* 1 le sème « manque » domine le sémème de *disette*. Nous sommes toutefois persuadés que la notion de « état » y est également présent ; il est mis en valeur lors de l'adjectivisation – *être disetteux*.

Exemples :

En fain et en soif et en disette. (Bible historique, XX, 25)

Nos bestes i aroient preu qui ont a mangier mout peu, car grant disette ont de fourage. (Fabliaux du XIII^e siècle, 42)

En toute disette d'aigue (Mer des histoires, 63)

6.2.1.2.1.1.6 La dernière des unités lexicales que nous avons incluse dans le champ conceptuel de l'état de manque, *nécessité*, est également polysémique. Nous prenons naturellement en considération uniquement l'acceptation qui comporte les traits d'identification en question. Quand *nécessité* désigne l'état d'une personne en manque, la dominante est orientée vers la notion « état ». L'expression suggère le plus souvent le manque des choses nécessaires à la vie et comporte le trait de « besoin, urgence » que ressent la personne nécessiteuse. L'emploi de *nécessité* dans ce sens n'est pas très fréquent avant 1400. Exemple :

De lur necessited delivra els (Psalm Ox, 50)

Étant donné que nous avons affaire aux mots abstraits, leurs traits sémantiques ne se présentent pas comme des entités objectivement données et strictement réservées pour telle ou telle unité lexicale. Il en résulte une grande synonymie qui existe entre les membres du champ et un degré d'interchangeabilité relativement élevée dans le même contexte. Toutefois cette synonymie est partielle et approximative⁵, comme le démontre le tableau 1.

5 dans le sens de O. Ducháček (1967 : 55-57)

Tel est donc l'inventaire des expressions que Jean de Meun avait à sa disposition pour désigner de l'état de manque. Nous allons maintenant analyser la structure du même champ telle qu'elle se présente dans le *Roman de la Rose*, donc au moment où elle a intégré le lexème *indigence*.

6.2.1.2.2 Champ conceptuel de l'état de manque dans l'oeuvre de Jean de Meun

Tableau 2

		soufraise1	soufraise2	povreté (povrece, poverté)	indigence	besoigne	disette
État		+	+	+	+	+	(+)
Manque		+	+	+	+	+	+
Objet manquant	moyens matériels, argent			+			
	choses les plus nécessaires à la vie				+		
	ne suggère pas, indifférent		+			+	
	objet concret (défini en complément)	+					+
Infériorité sociale				+	+		
Besoin, urgence						+	
Dominante	absence de l'objet, manque en soi	+	+				+
	état de la personne en manque, conséquences de manque		+	+	+	+	

6.2.1.2.2.1 Commentaire du tableau

6.2.1.2.2.1.1 L'expression *nécessité* dans le sens « état de manque » ne figure pas chez Jean de Meun. Dans le *Roman de la Rose* nous n'avons trouvé qu'une seule occurrence de *disette*, et cela dans la première partie rédigée par Guillaume de Lorris (de ce fait nous supposons que *disette* faisait partie du vocabulaire de Jean de Meun, même si il ne l'a pas utilisée dans son texte). L'exemple (Guillaume de Lorris, *Roman de la Rose*, 221–226) :

*Que sachiez que mout li pesast
 Se cele robe point usast.
 S'ele fust usee et mauvese,
 Avarice en eüst meseise
 De robe neve et grant dissete,
 Avant qu'ele eüst autre fete.*

nous montre que *disette* est ici utilisé dans le sens de « manque, besoin » et la notion de « état » est estompé. De ce fait, *disette* représente un élément périphérique, voire extérieur au champ conceptuel analysé.

6.2.1.2.2.1.2 Nous avons vu dans l'exemple du vers 8125 cité ci-dessus que Jean de Meun considère *indigence* comme une sorte de pauvreté. Il s'agit en effet d'une pauvreté extrême, les *indigents* étant tellement dénués de tous les biens qu'ils ne peuvent pas se procurer même des choses les plus nécessaires à la vie. C'est donc d'abord la nature et le degré du manque qui distingue *pauvreté* et *indigence*. Nous avons démontré que *povreté* était associé à un certain mépris que cet état suscite auprès des autres et nous avons également postulé le trait « infériorité sociale » ; ce trait est bien évident chez Jean de Meun, cf. *Roman de la Rose*, 11574–11580 :

*Ou d'empereours confessier
Ou rois ou dus ou bers ou contes.
Mais des povres genz, ce est honte...
.. Je n'ai cure de povre gent:
Leur estat n'est ne bel ne gent.*

Nous estimons que ces deux traits sont également présents dans le sémème de *indigence*, le mépris à un plus haut degré que dans le cas de *povre*, cf. *Roman de la Rose*, 8187–8193 :

*K'ainc si despote ne vi genz
Com ceuls que l'en voit indigenz.
Pour tesmoinz neis les refusent
Chascuns qui de droit escrit use,
Pour ce qu'il sont en loi clamé
Equipollent au diffamé.*

La valeur de l'emprunt *indigence* se constitue donc essentiellement par rapport à *povreté* qui fonctionne comme une sorte d'hyperonyme grâce au caractère plus général du trait « objet de manque » (toute personne *indigente* est *povre*, par contre une personne *povre* n'est pas forcément *indigente*). Cette relation hyperonymique n'est pas toutefois de la même nature que par exemple la relation entre *animal* – *mammifère* – *chien*.

La relation entre *souffraiteuse* et *indigence* pose problème. Nous n'avons pas trouvé d'autres occurrences de *souffraiteuse* dans les textes analysés. Tobler – Lommatzsch ne comporte pas cette expression et Godefroy, qui l'enregistre, cite l'exemple du *Roman de la Rose* et le sens est expliqué comme « synonyme d'indigence ». Nous considérons donc *souffraiteuse* comme état de manque des choses les plus nécessaires à la vie (ce qui le distingue de *souffraite* 2) en faisant abstraction des sèmes « mépris » et « infériorité sociale » que nous réservons à *indigence* et *povreté* et qui ne sont pas présents dans le sémème de *souffraite* 2 dont *souffraiteuse* est un dérivé. Nous nous gardons toutefois de faire des conclusions catégoriques en ce qui concerne la signification exacte de *souffraiteuse* puisque le nom-

bre d'occurrences est minimal ; c'est pourquoi nous ne l'avons pas inclus dans le tableau 2.

Analysons maintenant le rapport entre *indigence* et *souffraite 1, 2* au sein du champ conceptuel de l'état de manque dans le vocabulaire de Jean de Meun. Pour ce qui est du rapport *souffraite 1 – indigence* citons par exemple le *Roman de la Rose*, 10167–10170 :

*Longue est, et maigre et lasse et vaine,
Grant souffraite a de pain d'avaine;
Les chevelz a touz hericiez,
Les ieulz crues en parfont gliciez.*

C'est bien le sème « manque » qui est mis en valeur ici et qui distingue ce lexème au sein du champ conceptuel en question. L'opposition *indigence – souffraite 1* est fondamentale. Chez Jean de Meun c'est le sème « état » qui représente la dominante de *indigence* qui par conséquent ne peut pas figurer dans les syntagmes de type *X *avoir indigence de Z*. Il serait donc problématique de parler de synonymie entre *souffraite 1* et *indigence*.

L'analyse du rapport *indigence – souffraite 2* s'est avérée particulièrement intéressante et révélatrice pour l'étude de l'emprunt lexical. Le lexème *souffraite 2* ne figure pas dans le *Roman de la Rose*, par contre on en compte 15 occurrences dans la traduction par Jean de Meun de Boèce. Nous croyons légitime d'inclure ces occurrences dans cette phase de l'analyse, puisqu'il s'agit du même auteur et donc du même « univers conceptuel ». Le plus souvent, *souffraite* est utilisé par Jean de Meun pour traduire le latin *indigentia* qui n'est jamais traduit, dans *Li livres de Confort de Philosophie*, par *indigence* ! Cf. par exemple *Li Livres de Confort de Philosophie* III, 3, 45 :

Quis autem modus est, quo pellatur divitiis indigentia ? – Mais quelle est la manière de pecune par quoy souffraite puisse estre ostee par richeces ?

L'explication est simple. *Indigentia* en latin avait un sens plus large, le lexème signifiait « état de manque » en général, la dominante était représentée plutôt par le sème « manque », ni le degré ni l'objet de manque n'étant suggérés. La valeur du lexème dans la langue latine était déterminée par les relations qui opposaient *indigentia* aux autres membres du champ dont la composition était différente de la situation en français (font partie du champ conceptuel de l'état de manque en latin notamment *indigentia, egestas, inopia, penuria, paupertas, pauperies, miseria*). Le lexème *indigence* a été introduit par Jean de Meun en français dans le sens exacte que nous avons défini ci-dessus. Or *indigentia* dans le texte latin de *Consolatio* exprime toujours un manque en général, il ne signifie jamais la situation de dénuement, de pauvreté extrême suscitant l'exclusion et le mépris, contenu sémantique de *indigence* dans le vocabulaire de Jean de Meun. Pour désigner l'état de manque en général, sans prendre en compte la nature et l'objet de manque, l'ancien français disposait du lexème *souffraite* et c'est ce lexème que Jean de Meun utilise pour traduire *indigentia* dans le texte boétien.

Nous voyons donc à quel point il est important de considérer l'emprunt en fonction des relations qui l'opposent aux autres membres du champ conceptuel dans lequel il s'insère : la valeur de *indigence* en ancien français étant déterminé par *povreté* d'un côté et *soufraitte* 2 de l'autre tandis qu'en latin *indigentia* (dans son sens le plus général) s'opposait aux unités différentes. Même si *indigentia* latin pouvait signifier, dans certains contextes, la même chose que *indigence* français (cf. *Eccli* LX, LXI), leurs valeurs étaient différentes : déterminées par les oppositions existant au sein des structures onomasiologiques respectives, elles ne sont pas par définition transposables d'un système linguistique à l'autre.

6.2.1.2.2.1.3 Le lexème *besoin* a gardé chez Jean de Meun les mêmes caractéristiques que dans l'étape précédente, cf. *Roman de la Rose*, 8058–8062 :

*La bonne amour a plaine face
De mon bon ami me montra
Par povreté qui m'encontra,
C'onques n'eüsse conneü
Se mon besoign n'eüst veü*

6.2.1.2.3 Champ conceptuel de l'état de manque entre 1340 et 1450

Abordons maintenant l'analyse du champ conceptuel de l'état de manque en ancien français dans la période postérieure à l'emprunt du lexème *indigence* par Jean de Meun et qui correspond à la période de l'assimilation de l'emprunt. Pour cette étape, nous avons consulté les textes datant d'environ 1340 (pas d'occurrence de *indigence* attestée avant cette date) jusqu'environ 1450.

Tableau 3

		(sou- fraitte1)	(sou- fraitte2)	pau- vreté	indi- gence	be- soigne	di- sette	nece- ssité
État		+	+	+	+	+	+	+
Manque		+	+	+	+	+	+	+
objet manquant	moyens maté- riels, argent			+				
	choses les plus nécessaires à la vie				+		+	
	ne suggère pas, indifférent		+			+		+
	objet concret (défini en com- plément)	+			(+)		+	
Infériorité social				+	+			
Besoin, urgence						+		+

		(sou- fraise1)	(sou- fraise2)	pau- vreté	indi- gence	be- soigne	di- sette	nece- ssité
Domin- ante	absence de l'objet, manque en soi	+	+		(+)		+	+
	état de la personne en manque, consé- quences de manque		+	+	+	+		

6.2.1.2.3.1 Commentaire du tableau

Nous voyons qu'en général, la structure du champ est similaire à l'état d'avant l'emprunt de *indigence*. Nous pouvons toutefois observer au sein du champ d'importantes tendances concernant la modification de la structure en question. Nous avons représenté ces tendances par les parenthèses signifiant la disparition ou l'apparition progressives d'un lexème ou d'un trait sémantique. Nous sommes persuadés que ces modifications ont été entraînées, entre autres, par l'emprunt.

Le lexème *indigence* est tout d'abord utilisé dans le sens de la première occurrence :

Mais amour au jour d'ui sommeille Et n'a cure de pouvre gent. Amis n'a qui est indigent... (Eustache Deschamps, *Balades*, CCXX)

..pouvre, indigent, deshonoré, honteux... (Eustache Deschamps, *Balades*, CCXX)

L'exemple suivant s'inscrit dans la conception de Jean de Meun de *indigence* :

Beati pauperes, mon sermon se devisera, en deux poins, le premier sera, de povreté, qu'aucunes gens attribuent aux indigens ; le second sera salutaire c'est de povreté volontaire. Le premier poins de mes recors est povreté qui vient au corps et est quant on pert sanité, vigueur de membres ou beauté, quand on n'a point de potaige, or n'argent, robe n'avataige d'en avoir par art ou science : et malgré soy, sans pacience, on endure ceste souffrete, c'est indigence toute preste. (Jean Molinet, *Mistere de Saint Quentin*, éd. 1907, p. 47).

Ces exemples montrent que *indigence* signifie, en conformité avec la première occurrence, état de manque des choses les plus nécessaires à la vie, cet état suscitant généralement un sentiment de mépris ou de dédain auprès des autres.

Nous pouvons cependant observer, au cours de cette période, les tendances de *indigence* à l'extension de sa signification. Nous avons relevé les occurrences :

Cognoiz tu or endroit que negligence marratre de vertus et mere de follie tire l'omme a basse renommee et en indigence de seigneurie. (Alain Chartier, *Livre de l'espérance*)

Mais, chiere amye, vous sçavez que nous sommes moult indigens des biens du monde et pouvre gens. (Arnoul Greban, *Mystère de la passion*, t. I, p 95, éd 1965)

Nous voyons *indigence* ou *indigent* faire partie des syntagmes *indigence*, *indigent de Z*, ou *Z* signifie l'objet de manque. Cette construction deviendra fréquente aux XVI^e et XVII^e siècles :

Je crains que mes enfants ... ayent indigence de vivres ou d'argent...
(Louis de Masures, *David combattant*, 1560).

Nous avons vu que dans les syntagmes de ce type, c'est le trait sémantique de « manque » qui est mis en valeur. Le lexème *indigence* tend à devenir polysémique, exprimant d'un côté l'état de manque des choses nécessaires à la vie et de l'autre côté l'état de manque tout court où le sème « manque » représente une nette dominante.

Au XV^e siècle nous assistons à la disparition progressive du lexème *soufraise*. Relativement fréquent au début du XV^e siècle, son usage diminue considérablement et au XVI^e siècle nous ne comptons que quatre occurrences de *soufraise* dans tous les textes recensés par Frantexte (contrairement à *indigence* dont nous comptons des dizaines d'occurrences). Tout en admettant que cette disparition est attribuable à plusieurs causes, nous sommes persuadés que la présence dans la langue de *indigence* en représente un facteur important. La période de la disparition de *soufraise* correspond grosso modo à la période de l'extension du sens et de l'usage de *indigence*. *Indigence* pouvant désormais faire partie des syntagmes *X avoir indigence de Z* devient synonyme partiel parfait de *soufraise 1*, situation qui est en contradiction avec l'économie de la langue. Même *soufraise 2* pouvait être remplacé par *indigence* dans le sémème duquel le trait de « manque » commence à jouer un rôle important.

6.2.1.3 Remplacement ou modification ?

Au terme de notre analyse détaillée de l'emprunt du lexème *indigence*, nous devons répondre à la question de savoir si nous avons affaire à un changement fonctionnel (cf. ci-dessus p. 123) ou non ; autrement dit, si l'introduction du lexème *indigence* a créé une nouvelle opposition dans la langue sur le plan sémantique.

Nous sommes persuadés qu'il s'agit bien d'un changement fonctionnel. Le trait distinctif « manque des choses les plus nécessaires à la vie » permet d'établir de nouvelles oppositions entre le lexème *indigence* et les autres membres du champ, *povreté* en particulier. L'opposition *povreté / indigence* reproduit l'opposition latine, même si globalement, le lexème *indigentia* latin avait une signification plus large. Ce qui est pertinent, c'est que l'acceptation de *indigentia* latine qui était à l'origine de l'emprunt (celle de *Eccli* LX et LXI) était « état de manque des choses les plus nécessaires à la vie », donc la même qu'en français. Dans ce sens, il y a, en latin aussi, opposition entre *paupertas* et *indigentia*, opposition basée sur la distinction de l'objet qui fait défaut.

Le changement de la même structure que nous constatons au XV^e siècle est plus complexe. A l'instar du latin, le lexème *indigence* devient polysémique en s'appropriant le contenu sémantique de *soufraise* qui disparaît de l'usage. Au niveau du contenu, le nombre d'oppositions reste le même puisque les deux acceptions polysémiques sont bien différenciées l'une de l'autre (même leurs distributions syntaxiques sont différentes : cf. *Xa indigence de Z*). Par conséquent, l'on pourrait qualifier ce changement de « remplacement ».

6.2.1.3.1 Nous pouvons représenter ce changement comme suit (par commodité, nous limitons la représentation des oppositions aux trois lexèmes – *soufraise*, *indigence* et *povreté*). Nous utilisons la convention de représentation selon E. Coseriu (1964) : italiques – représentent le signe global, italiques et guillemets – expression seule (signifiant), guillemets seules – contenu sémantique seul.

T0 (avant 1270)			
Latin			Français
Expression	Contenu		Expression Contenu
« <i>paupertas</i> »	« état de manque de moyens matériels, d'argent »	« <i>povreté</i> »	« état de manque de moyens matériels, d'argent »
« <i>indigentia</i> ¹ »	« état de manque des choses les plus nécessaires à la vie » (Eccli LX, LXI)		
	« état de manque (objet de manque indifférent) »	« <i>soufraise</i> »	« état de manque (objet de manque indifférent) »

nombre d'oppositions au niveau du
contenu : 1

T1 (1270, <i>Roman de la Rose</i>)			
Latin			Français
Expression	Contenu		Expression Contenu
« <i>paupertas</i> »	« état de manque de moyens matériels, d'argent »	« <i>povreté</i> »	« état de manque de moyens matériels, d'argent »
« <i>indigentia</i> »	« état de manque des choses les plus nécessaires à la vie » (Eccli LX, LXI)	« <i>indigence</i> »	« état de manque des choses les plus nécessaires à la vie »
	« état de manque (objet de manque indifférent) »	« <i>soufraise</i> »	« état de manque (objet de manque indifférent) »

nombre d'oppositions au niveau du
contenu : 3

T2 (autour de 1450)

1 *Indigentia* latin est polysémique. Nous représentons l'acception de *Eccli LX LXI* qui était à l'origine de l'emprunt et le sens général.

Latin		Français	
Expression	Contenu	Expression	Contenu
« paupertas »	« état de manque de moyens matériels, d'argent »	« povreté »	« état de manque de moyens matériels, d'argent »
« indigentia »	« état de manque des choses les plus nécessaires à la vie » (Eccli LX, LXI)	« indigence »	« état de manque des choses les plus nécessaires à la vie »
	« état de manque (objet de manque indifférent) »		« état de manque (objet de manque indifférent) »

nombre d'oppositions au niveau du contenu : 3

On voit bien qu'entre T0 et T1, deux nouvelles oppositions sémantiques sont introduites en français par le biais du trait distinctif « manque des choses les plus nécessaires à la vie », à savoir « povreté » / « indigence » et « souffraite » / « indigence ». Le trait distinctif vient de l'une des acceptions polysémiques du lexème *indigentia* latin. Entre T1 et T2, le nombre d'opposition de contenu reste le même, *indigence* se dote de la même polysémie que *indigentia* latin en remplaçant l'expression *souffraite* pour le contenu « état de manque (objet de manque indifférent) ».

6.2.2 Emprunt de *inondation*

Regardons maintenant le cas de l'emprunt du lexème *inondation* qui représente un autre cas de figure. La première occurrence attestée de *inondation* se trouve chez Jean de Meun, dans le *Roman de la Rose* (17594–17601) :

*Ou s'il ravient, combien qu'il tarde
Que par eaue viegne li deluiges,
Cil qui savroient les refuiges
Laisseroient avant les plaines
Et s'en fuïroient es montaignes
Ou feroient si forz navies
Qu'il saüveroient leur vies
Par la grant inondacion*

Le lexème *inondation* a ici le sens de « débordement d'eau », le même que le latin *inundatio*. Il entre en concurrence avec le lexème *déluge* (variantes formelles *déluvie*, *delouve*, *diluvie*, *deluige* ; toutes les variantes ayant le même sens), issu du latin *diluvium*. Les deux lexèmes, *inondation* et *déluge*, font partie de la même structure onomasiologique dont le concept unificateur serait « débordement d'eau ». Avant l'emprunt de *inondation*, *déluge* était le seul substantif en français à se référer au concept « débordement d'eau ». L'entrée de *inondation* dans la langue n'était naturellement pas

sans conséquences pour la valeur du lexème *déluge*, qui se trouve désormais déterminée par l'opposition *déluge / inondation*. Ce n'est qu'à partir du moment de l'emprunt que nous pouvons postuler l'existence d'une structure onomasiologique (champ conceptuel du débordement d'eau), comportant deux membres *déluge* et *inondation*.

6.2.2.1 Avant l'emprunt de *inondation*, le lexème *déluge* était utilisé pour désigner un débordement d'eau en général⁶ :

edefiz qui ne peut être deconfiz Ne par deluge ne par feu, (Chrétien de Troie, *Cligès*, 4401)

Il en est de même dans le *Roman de la Rose* :

Ou s'il ravient, combien qu'il tarde

Que par eaue vieigne li deluiges (Jean de Meun, *Roman de la Rose*, 17594–17595).

Le plus souvent cependant, *déluge* renvoie à l'événement biblique relaté dans la *Genèse* et désigne ainsi précisément le « cataclysme consistant en des précipitations continues submergeant la Terre⁷ », déclenché par Dieu pour punir l'humanité. La plupart des occurrences que nous avons trouvées soit dans les dictionnaires, soit dans le *Corpus de la littérature médiévale*, ont ce sens :

Noë conduist l'arche permei lo peril del duluve (SS Berne 157, 17.)

Dame Dex Nostre Sire Tout le mont par aighe noia, Quant le grant deluve envoia, (Mahomet Z 682)

Nöé en l'arche et sa meinaiee Qu'ou deluge ne fu naiee, (ND Chartre. 28)

6.2.2.2 Au moment de l'introduction de *inondation*, *déluge* avait le sens large de « débordement d'eau » et son usage n'était nullement limité au seul contexte biblique.

Dans le *Roman de la Rose*, *deluige* et *inondation* sont utilisés comme synonymes parfaits : comparons ces deux extraits du *Roman de la Rose*, dans les deux cas il n'est pas question du déluge biblique :

Ou feroient si forz navies

Qu'il sauroient leur vies

Par la grant inondacion

(Jean de Meun, *Roman de la Rose*, 17599–17601)

Ainsi ouvrerent comme sage

Cil qui garantirent leur vie

Du grant deluige par navie

(Jean de Meun, *Roman de la Rose*, 17650–17652).

6 Nous laissons de côté sa deuxième acception « malheur » qui ne relève pas du champ conceptuel en question.

7 Le Petit Robert (1996 : 578)

L'usage que fait Jean de Meun de ces deux lexèmes correspond aux significations qu'ont *diluvium* et *inundatio* en latin. Les deux pouvaient se référer au débordement d'eau en général :

ubi sedavit Nilus diluvia, (Mela 1, 52⁸)

Arvernorum regionem diluvia magna presserunt, (Greg. Tur. *Franc* 5, 33)

enarratur Nili aestiva inundatio, (Seneca, *Dial.* 6, 26, 6)

Claudius urbem inundationis periculo liberavit, (*CIL XIV* 85)

Pour désigner les cataclysmes mythologiques, païens ou bibliques, le latin préférait *diluvium* :

in Gaetuliae montibus pisces per Deucalionis diluvia reperirentur...
(Apuleius, *Apol.* 41)

diluvii aquae inundaverunt terram... (*Vulg. gen.* 9, 28)

Mais *inundatio* pouvait lui aussi être utilisé dans les contextes mythologiques quoique les occurrences soient rares :

Post inundationem mundi – (traduction de Chlalcidius p. 22B. ; l'occurrence se référant à l'évènement biblique).

Synonymes très proches, les deux lexèmes latins pouvaient figurer dans les mêmes contextes. *Inundatio* semble mieux se prêter aux usages figurés (cf. *inundatio equorum*, *Gallorum*, etc.), *diluvium* étant lié essentiellement au débordement d'eau. De l'autre côté, la préférence de *diluvium* à *inundatio* pour la désignation des événements mythologiques est évidente. A l'instar du latin, les deux lexèmes fonctionnent chez Jean de Meun comme synonymes.

6.2.2.3 Ce n'est qu'au cours du XIV^e siècle que leur signification se différencie : *déluge* est utilisé quasi exclusivement dans le sens biblique, tandis que *inondation* désigne tout débordement d'eau qui s'est produit et qui peut se produire dans le monde réel. Sur les 98 occurrences de *déluge* après 1300 que nous avons relevées dans le *Corpus de la littérature médiévale*, aucune ne signifie « débordement d'eau en général » : s'il n'a pas la signification « malheur », *déluge* se réfère uniquement au cataclysme biblique décrit dans la *Genèse*. *Inondation*, par contre, exprime le débordement d'eau en général :

J'ay veu la riviere de Saine, Du Rosne, de Laire et du Ryn par inundacion soudaine courre est champs et par le chemin (Eustache Deschamps, *Ballades DCCCCLIX*)

C'est à ce moment qu'une opposition bien distincte entre *inondation* et *déluge* se constitue. *Déluge* devient le terme marqué de cette opposition puisqu'il ne peut se référer qu'aux débordements d'eau ordonnés par Dieu en vue de la punition de l'humanité. *Inondation* est le terme non marqué et donc extensif par rapport à *déluge*. Cela dit, il peut remplacer *déluge* dans l'usage, mais l'inverse est impossible. Cf. les exemples suivants :

8 Les références aux sources latines sont indiquées selon *Thesaurus linguae latinae*

.. *que Nothus plut au temps Deucalyon ... dont le monde par l'inundacion fut tout destruit sanz peuple espargnier...* (Eustache Deschamps *Ballades* MCCCXLIX)

.. *Depuis ... la grant inundacion du temps Noë ou tout mouru...* (Eustache Deschamps, *Ballades* MCCCLXXXI)

Comme nous l'avons vu, cette opposition ne concerne que le français puisqu'en latin, l'interchangeabilité mutuelle de *inundatio* et *diluvium* dans les mêmes contextes était quasiment absolue. Le changement sémantique qui s'est opéré en français moyennant l'emprunt de *inundatio* était complexe.

6.2.2.4 Nous pouvons le représenter comme suit :

T0 (avant 1270)

Expression	Contenu
« <i>déluge</i> »	« débordement d'eau »

T1 (1270, *Roman de la Rose*)

Expression	Contenu
« <i>déluge</i> »	« débordement d'eau »
« <i>inondation</i> »	« débordement d'eau »

T2 (1450)

Expression	Contenu
« <i>déluge</i> »	« débordement d'eau ordonné par un pouvoir divin en vue de la punition de l'humanité »
« <i>inondation</i> »	« débordement d'eau »

Le changement sémantique consiste en une nouvelle structuration du contenu sémantique de l'ancien *déluge* (« débordement d'eau »). Le signifiant « *inondation* » a remplacé le signifiant « *déluge* » pour le contenu « débordement d'eau ». Dans le cadre de ce contenu, une nouvelle zone a été délimitée, avec « *déluge* » comme signifiant, à savoir « débordement d'eau ordonné par un pouvoir divin en vue de la punition de l'humanité ». Le changement sémantique ne s'effectue qu'en T2, Jean de Meun utilisant les deux signifiants (expressions) *promiscue* pour le même contenu (cf. ci-dessus). L'emprunt de *inondation* en soi ne représente qu'un remplacement (ou plutôt une simple augmentation du nombre de signifiants sans que le niveau du contenu soit concerné), mais il a permis à la langue d'opérer ultérieurement une restriction de sens de *déluge* et de créer ainsi une nouvelle opposition. Le changement est donc fonctionnel, mais la nouvelle opposition ne remonte pas à la

langue d'où vient l'emprunt. Nous pouvons représenter la relation entre les contenus des deux lexèmes dans les deux langues comme suit :

Latin :

« inundatio »	« diluvium »
---------------	--------------

Français :

« inondation »	« déluge »
----------------	------------

6.2.3 Remarques générales

Il serait bien entendu possible d'effectuer une telle analyse pour chaque emprunt de notre corpus, mais cette analyse ne serait, dans la plupart des cas, qu'une multiple illustration d'un même procédé. Nous voudrions toutefois ajouter encore quelques remarques à propos de l'analyse sémantique structurale de l'emprunt lexical. Nous nous contenterons de présenter un résumé des faits que nous avons observés en examinant notre corpus sans exposer en détail l'analyse des champs conceptuels respectifs.

6.2.3.1 Nous avons constaté que l'écrasante majorité des lexèmes empruntés au latin représentaient des changements fonctionnels. Les cas de « remplacement » étaient très rares, se résumant, le plus souvent, à une réfection formelle d'un signifiant « populaire », comme p.ex. : *senefiance* – *signification*, *destruison* – *destruction*, etc. En effet, le mot d'emprunt qui ne représente au départ qu'un remplacement a beaucoup plus de chances de se maintenir s'il réussit à se différencier sémantiquement de ses concurrents (comme nous l'avons démontré en analysant l'emprunt de *inondation*). Nous pouvons citer l'exemple de *porisme* qui figure dans la traduction de Boèce par Jean de Meun. Cet emprunt n'est resté qu'un hapax legomena limitée à la seule traduction de Jean de Meun. Il ne s'est pas suffisamment démarqué des concurrents *esclaircissement* ou *explication* et c'est pourquoi son séjour dans la langue française était éphémère⁹.

6.2.3.2 Souvent, le trait sémantique par lequel l'emprunt se distingue d'un mot de la langue emprunteuse est d'ordre stylistique, la notion qu'expriment le mot existant et l'emprunt restant la même : *sagesse* – *sapience*, *nord* – *septentrion*.

9 A contribué à cette disparition également le statut marginal du grécisme *porisma* en latin, mais rien n'empêche en principe qu'un lexème d'usage marginal dans une langue donnée ne puisse recevoir un statut important dans la langue qui l'emprunte.

6.2.3.3 Beaucoup de latinismes ont été introduits en français en tant que termes de différents vocabulaires techniques (scolastique, juridique, médical, etc.), empruntés au latin dans leur quasi-totalité et se déterminant mutuellement :

terminologie scolastique (bien représentée chez Jean de Meun) : *argument, sophisme, syllogisme, prémisse, proposition, conséquence, conclusion, duplicité, convertibilité...*

terminologie juridique : *exécution, procuration, protestation, excusation, accusation, juridiction...*

Strictement déterminée par la science, la signification de ces termes était très précise. La science étant universelle, la valeur des termes dans lesquels elle s'exprime est universelle, elle aussi. L'emprunt de l'ensemble d'une terminologie n'affecte nullement la valeur des termes puisque celle-ci est indépendante du système linguistique qui s'en sert¹⁰. Définir la valeur des termes scientifiques c'est exposer la science qu'ils véhiculent, ce qui dépasse, bien entendu, le cadre d'une étude linguistique de l'emprunt lexical.

6.3 Conclusion

Nous croyons avoir suffisamment démontré la justesse et la pertinence de l'approche structurale dans l'étude sémantique du phénomène de l'emprunt lexical. L'application de la théorie des champs conceptuels en combinaison avec l'analyse en traits distinctifs de signification permet de décrire d'une manière claire et rigoureuse toutes les modifications du système sémantique consécutives à l'emprunt d'une unité lexicale.

L'analyse présentée dans le chapitre suivant concernera, elle aussi, les aspects sémantiques de l'emprunt lexical. Nous nous intéresserons à l'évolution du sens des latinismes depuis leur première occurrence jusqu'à nos jours. Cette analyse nous permettra de répondre à certaines questions relatives à la polysémie de l'emprunt lexical. Elle fera ressortir également les spécificités des latinismes par rapport aux emprunts aux autres langues étrangères.

10 Sous réserve, bien entendu, que les termes ne servent qu'à l'expression exacte de la science. Dès qu'ils passent du vocabulaire technique au vocabulaire commun, leur valeur se constitue en fonction des oppositions existant dans le système lexical de la langue emprunteuse.